

# **Crédit de Fr. 575'000.- pour l'aménagement de la route de la Mandchourie et de places de stationnement**

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 575'000.- afin de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Mandchourie et de places de stationnement liés au projet immobilier en cours, qui comprend notamment l'implantation des futures crèches communales qui seront regroupées à cet endroit.

## **1. CONTEXTE**

Le chantier immobilier en cours à la route de la Mandchourie a notamment pour but le regroupement des crèches communales. Ce complexe prévoit l'aménagement de places de stationnement au Nord du bâtiment qui imposent notamment une adaptation du trottoir et une modération des circulations, afin de garantir la sécurité nécessaire pour tous les usagers, en particulier les plus vulnérables (piétons, cyclistes).

Le postulat 4.14/15 - "Partager la route de la Mandchourie entre tous les usagers" demande dans ce sens le partage du trafic entre tous les usagers de la route de la Mandchourie dans des conditions sécurisées, ce qui impose des mesures d'aménagement à court terme, y compris au niveau du stationnement, avant l'ouverture des crèches prévues en janvier 2018.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

Une analyse de la sécurité routière, un projet d'aménagement pour la mobilité douce et un projet d'ouvrage ont été menés par des bureaux spécialisés sur le tronçon considéré. Ces études ont permis de développer les plans du futur aménagement (voir plan annexé) :

- aménagement de 5 places de parc au Nord du bâtiment en construction, conformément aux plans du permis de construire (visibilité depuis la rue de la Jeunesse conforme aux normes en vigueur) ;
- aménagement de 18 places de parc au Sud de la rue de la Jeunesse (sur terrain CFF selon accord passé avec la Municipalité) : les places utilisées actuellement par les employés CFF seront mises à disposition de la Municipalité gratuitement pour les crèches (selon plan annexé) ; en compensation, la Municipalité aménagera des places sur le terrain CFF côté Ouest ;
- trottoir de 2 m sur le bord sud de la route, avec bordure abaissée pour permettre l'accès aux places de parc ;
- zone privée rehaussée de 12 cm entre les 5 places de parc et le nouveau bâtiment afin d'éviter le stationnement contre le bâtiment et permettre une sortie aisée des véhicules par leurs occupants ;
- trottoir traversant au débouché de la rue de la Jeunesse ;
- aménagement d'une bande cyclable à la descente le long du nouveau bâtiment ;
- aménagement d'une porte d'entrée au bas du pont de la Blancherie, avec îlots protecteurs pour les bandes cyclables ;
- déplacement de la bordure Nord de la chaussée et éventuelle structuration des accès privés au Nord du tronçon routier, avec aménagement d'un trottoir traversant ;
- suppression de la présélection existante sur la rue de la Jeunesse (tourne-à-gauche) : les cyclistes seront incités à utiliser prioritairement la rue de la Régie et à emprunter la rue du Puits au besoin par une signalisation adaptée ;
- réfection de la chaussée sur une distance d'environ 100 m (intervention minimale) ;
- réalisation des interventions sur les réseaux souterrains limitées au strict minimum ; le cas échéant, des interventions ultérieures sont possibles ; ceci permet de limiter les coûts et les gênes déjà conséquentes en 2017 en ville de Delémont pour la circulation routière.

Le projet est coordonné avec les aménagements extérieurs du projet immobilier en cours de construction. Certaines parties d'ouvrage seront financées par les promoteurs du chantier immobilier (places de parc pour le projet de crèche au Nord, part pour la remise en état du trottoir Sud, adaptation de l'éclairage public). La répartition des coûts fait l'objet d'un accord.

## **3. PLANIFICATION**

Les différentes étapes de planification sont les suivantes :

- juin 2017 : libération du crédit d'investissement ;
- dès août 2017 : réalisation des travaux.

#### 4. DEMANDE DE CREDIT

Les coûts se répartissent de la manière suivante (honoraires compris) :

- travaux routiers (îlots, chaussée) :	Fr. 280'000.- <sup>1</sup>
- trottoir Sud de la rue (devant la future crèche - part communale) :	Fr. 34'000.-
- places de parc Sud (parkings pour crèches et de compensation CFF) :	Fr. 150'000.-
- trottoir nord :	Fr. 43'000.-
- eau potable :	Fr. 12'000.- <sup>2</sup>
- électricité :	Fr. 5'000.- <sup>2</sup>
- éclairage public (part communale) :	Fr. 7'000.- <sup>2</sup>
- signalisation, marquage, constats, divers :	Fr. 44'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 575'000.-</b>

La part à charge du projet immobilier pour la reconstruction des trottoirs, places de stationnement, déplacement de l'éclairage public, n'est pas comprise dans les montants indiqués précédemment.

#### 5. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 575'000.- pour l'aménagement de la route de la Mandchourie n'est pas prévu au plan financier des investissements, puisque le projet ne pouvait pas être planifié avant que la réalisation du bâtiment ne soit garantie.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			575'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier		X	
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée		X	
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	Fonds No
Solde du fonds			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		575'000.00
<b>Charge financière - montants en CHF</b>			
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	2 %		11'500.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*			17'250.00
<b>Total de la charge financière annuelle</b>			<b>28'750.00<sup>3</sup></b>

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

<sup>3</sup>Dont Fr. 1'200.- à la charge des SID

#### 6. PREAVIS ET CONCLUSION

Le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit d'investissement de Fr. 575'000.- pour l'aménagement de la route de la Mandchourie.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

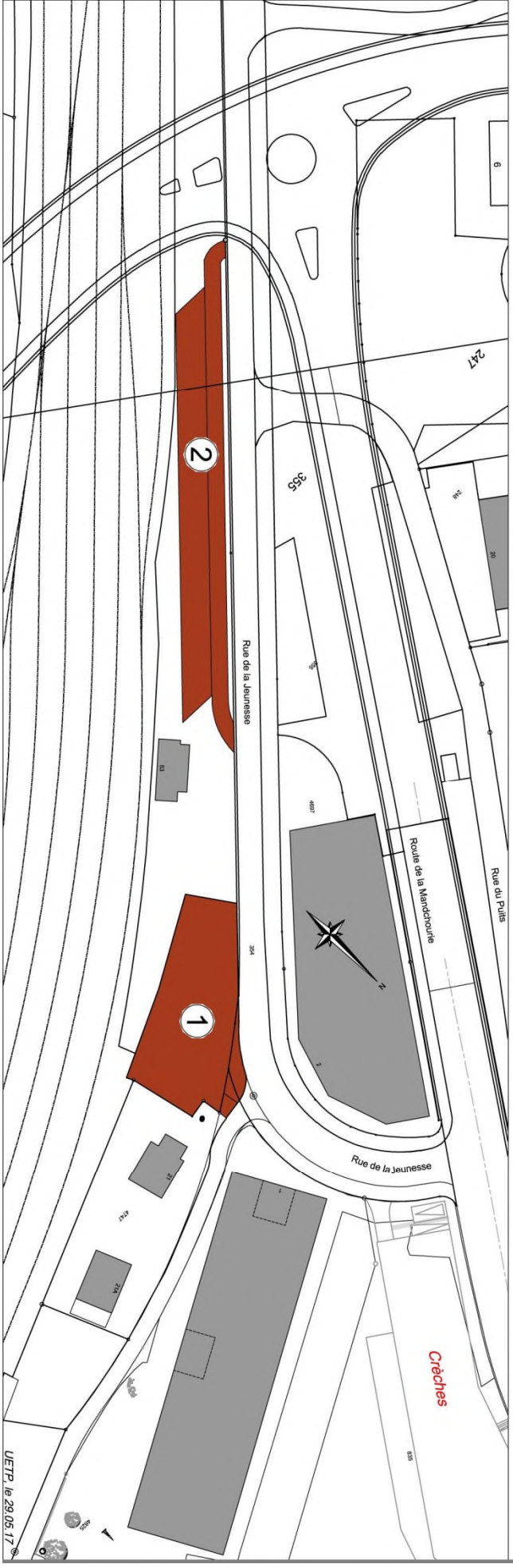
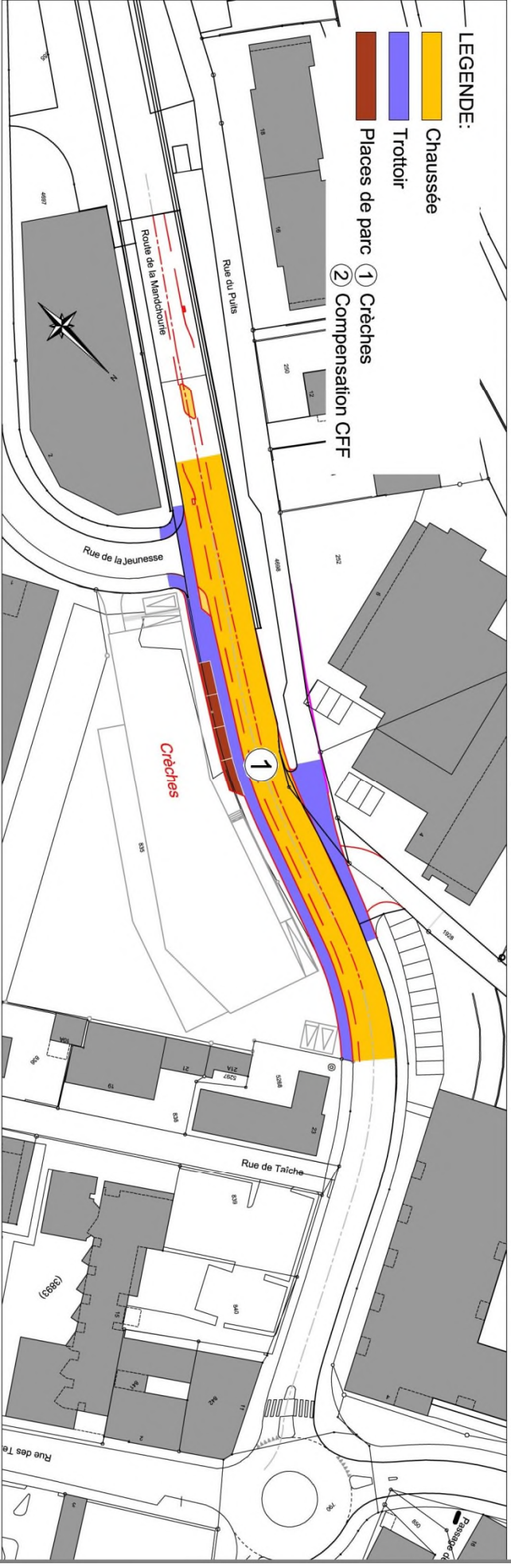
Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 12 juin 2017

<sup>1</sup> Ilots directionnels, fraisage du revêtement, assainissement de la couche de fondation, bordures, nouveaux revêtements et eaux de chaussées – tronçon d'environ 100 mètres

<sup>2</sup> Travaux de génie civil, y compris fournitures. Les prestations de main d'œuvre et les fournitures spécifiques (câbles électriques, etc.) sont couvertes par le budget de fonctionnement du service concerné.

# Aménagements à la rue de la Mandchourie et places de parc



## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 12 juin 2017 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 575'000.- pour l'aménagement de la route de la Mandchourie et de places de stationnement est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 juin 2017